

Bulletins distribués: 80; rentrés: 72; blancs: 11; nul: 0; valables: 61; majorité absolue: 31.

Est élu pour le reste de la législature en cours, M. *Laurent Thévoz*, à Fribourg, par 54 voix. Il y a 7 voix épar- ses.

Réélection de trois membres du Conseil d'administration de la Banque cantonale de Fribourg

Bulletins distribués: 90; rentrés: 90; blanc: 0; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Sont réélus pour une nouvelle période de 4 ans à partir du 1^{er} juin 2008, M. *Jean-Louis Romanens*, à So- rens, par 73 voix; M. *Markus Ith*, à Morat par 68 voix; M^{me} *Solange Berset*, à Belfaux par 67 voix.

Mandat MA 4009.08 Michel Losey, Eric Collomb, Louis Duc, Valérie Piller, Albert Bachmann, Dominique Corminbœuf, Michel Zadory, Charly Hänni, Elian Collaud et Alex Glardon (gens du voyage)

Dépôt

Le Président. M^{me} Engheben m'informe que nous sommes saisis d'un mandat urgent sur les gens du voyage.

Le texte de ce mandat est le suivant:

«La situation du stationnement sauvage des gens du voyage dans notre canton est devenue intolérable. Le Conseil d'Etat doit s'engager avec conviction pour créer deux aires d'accueil pour les gens du voyage. Les coûts d'investissement devront être supportés par l'Etat tandis que les coûts de fonctionnement seront couverts par les taxes prélevées sur les utilisateurs futurs de ces aires d'accueil.

Actuellement, nous constatons que les autorités poli- tiques engagées dans le processus de consultation se renvoient mutuellement la balle. Le Conseil d'Etat dit intervenir à titre subsidiaire et mentionne que la créa- tion d'une telle aire d'accueil relève du domaine de l'aménagement du territoire, lequel dépend de la com- pétence du conseil communal. De leur côté, les com- munes concernées ne sont pas très enclines à accepter une aire d'accueil sur leur territoire. Puisqu'aucune des deux parties ne parvient à mettre en œuvre des solutions concrètes, nous prions le Gouvernement fri- bourgeois d'assumer la responsabilité politique de ce dossier.

Par conséquent, nous exigeons du Conseil d'Etat de reprendre prioritairement les pourparlers avec les com- munes concernées et d'entreprendre toutes les démar- ches nécessaires pour aboutir à une solution durable. Nous attendons des résultats concrets, entre autres la mise à l'enquête d'aires d'accueil d'ici à décembre 2008. Nous demandons que le Grand Conseil se pro- nonce sur l'urgence de ce mandat durant la session du mois de mai.»

Ce mandat urgent sera traité demain matin.

Motion M1030.07 Charly Haenni/Markus Ith (loi sur le personnel)¹

et

Motion M1035 Martin Tschopp/Hugo Raemy (introduction d'un congé de paternité de 10 jours pour le personnel de l'Etat)²

Prise en considération

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Nous sommes ravis de constater que le Conseil d'Etat est sensible aux arguments que nous développons et se dit disposé à entrer en matière sur l'augmentation d'un congé pater- nité de cinq jours en ce qui concerne notre motion.

Notre démarche vise à concilier toujours mieux, les activités professionnelles et la vie familiale.

Selon une récente enquête, les hommes prennent une part toujours plus importante dans l'organisation et la vie du couple. C'est donc bientôt la fin des machos, assis dans un fauteuil, ronchonnant parce que madame passe l'aspirateur et c'est tant mieux!

Cette évolution positive doit nous inciter à donner des signes positifs.

J'ai entendu de nombreuses critiques lors du dépôt de cette motion, notamment émanant des PME, j'ose af- firmer qu'un congé paternité ne va pas mettre en péril, ni notre Etat, ni les PME qui feraient un geste dans cette direction.

Selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre moyen d'enfants qu'une femme met au monde, au cours de sa vie, est aujourd'hui de 1,37. La Suisse d'ailleurs enre- gistre 9,6 naissances pour mille habitants, soit un des taux les plus faibles. Cela relativise donc sérieusement les conséquences d'un congé paternité.

Quant aux coûts, il est indéniable qu'il en résulte un coût! Un infirmier doit être remplacé s'il est en congé.

En revanche, dans l'administration, le coût serait moindre. Pour terminer, je dirais que j'ai de la peine avec la méthode utilisée par le Conseil d'Etat. Il prend l'engagement de modifier le règlement sur le person- nel, donc accepte notre motion, mais demande de la refuser. Ce n'est pas acceptable! Ce d'autant plus que notre loi sur le Grand Conseil permet précisément au Conseil d'Etat de proposer un contre-projet.

En tant que bon démocrate, je peux d'ailleurs com- prendre que certains dans cette enceinte, voudraient s'opposer à l'allongement d'un congé paternité.

En proposant le refus de la motion et en prenant l'en- gagement ferme, le Conseil d'Etat ne donne plus la

¹ Déposée le 14 septembre 2007, *BGC* p. 1330; développée le 5 octo- bre 2007, *BGC* p. 1538; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril 2008, *BGC* p. 784.

² Déposée et développée le 11 octobre 2007, *BGC* p. 1540; réponse du Conseil d'Etat le 8 avril 2008, *BGC* p. 784.

possibilité de s'opposer à notre motion. Tout cela n'est pas très logique!

Je vous demande dès lors d'accepter notre motion.

L'argument selon lequel ce type de disposition figure en principe dans un règlement, on peut le partager, mais je dirais tout de même que l'assurance-maternité fédérale relève bien d'une loi et non d'un règlement.

Avec ces considérations, je vous demande d'accepter notre motion.

Tschopp Martin (PS/SP, SE). Eine Personalpolitik, welche gesellschaftliche Veränderungen wahrnimmt und sie in konkrete Massnahmen umsetzt, erhöht die Attraktivität des Arbeitgebers. Wir alle müssen heute an einer sogenannten «Work-Life-Balance» interessiert sein, also auch an der Vereinbarkeit von Beruf und Familie. Eine Kosten-Nutzen-Studie von Prognos in Deutschland im Auftrag des Bundesministeriums für Familie, Senioren, Frauen und Jugend hat aufgezeigt, dass sich familienfreundliche Massnahmen grundsätzlich sehr gut rechnen lassen.

Der Staatsrat hat aufgrund seiner Antwort auf die beiden Motionen die heutige gesellschaftliche Situation richtig erkannt. Ja, der Staatsrat sagt klar und deutlich, «seiner Ansicht nach sollte ein wirklicher Vaterschaftsurlaub Bestandteil eines länger dauernden Elternurlaubs sein, der es sowohl der Mutter wie dem Vater ermöglicht, in der ersten Lebensphase uneingeschränkt für das Kind da zu sein». Dieses Votum unterstützen wir Motionäre voll und ganz. Mit unserer Motion kommen wir diesem Anliegen ein grosses Stück näher, auch wenn wir uns damit nicht mit den Verhältnissen in Nordeuropa vergleichen können. In der Schweiz haben bereits grosse Unternehmen eine solche weiterführende Lösung wie die vorgeschlagene.

Denkbar wäre auch eine Kombination von bezahltem Vaterschaftsurlaub und unbezahltem Urlaub. Diese Überlegung haben Hugo Raemy und ich beim Verfassen unserer Motion verworfen. Bei einer solchen Kombination besteht das grosse Problem, dass sich nur wenige Väter zusätzlich zum Vaterschaftsurlaub einen unbezahlten Urlaub leisten können. Eine solche Lösung würde zu Ungerechtigkeiten führen und möglicherweise Familien treffen, die in schwierigen Situationen nach der Geburt eines Kindes einen solchen Urlaub dringend benötigen würden.

Was die Kosten anbelangt, zeigt der Staatsrat mehr hypothetische denn realistische Beträge auf. Die deutsche Studie Prognos kommt pikanterweise zum Schluss, dass aus betriebswirtschaftlicher Sicht die Überbrückungskosten, das heisst die Kosten für die Überbrückung der Phase, in der sich das Personal im Elternurlaub befindet, ein Kosteneinsparungspotential ist. Zudem geht man bei einer gesamtschweizerischen Lösung – das heisst Urlaub für alle Väter in der Schweiz, die ein Kind bekommen – davon aus, dass 20 Tage Vaterschaftsurlaub die Erwerbsersatzordnung mit 155 Mio. Franken belasten würde. Die Bundesverwaltung, beispielsweise, rechnet bei zehn Tagen Vaterschaftsurlaub mit Kosten von 3,3 Mio. und bei fünfzehn Tagen mit solchen von 5 Mio. Franken. Im Verhältnis mit den hier vom Staatsrat präsentierten Zahlen gibt es eine Diskrepanz und mir scheinen diese Zahlen etwas wenig aussagekräftig.

Was nicht vergessen werden darf, ist die demographische Entwicklung in der Schweiz. Wir werden in naher Zukunft auf die Arbeitskraft aller angewiesen sein, um den wirtschaftlichen Fortschritt aufrecht zu erhalten. Mit dem Vaterschaftsurlaub soll auch den Vätern vermehrt Gelegenheit geboten werden, am Familienleben aktiv teilzunehmen.

Der Staatsrat geht leider in seiner Antwort zu unserer Motion, oder unseren Motionen, nicht auf die Frage ein, wie er die Wirtschaft für einen Vaterschaftsurlaub motivieren will.

Was schliesslich den Antrag des Staatsrat an den Grossen Rat anbelangt, den Vaterschaftsurlaub im Règlement über das Staatspersonal zu verankern und dort die Änderung vorzunehmen, lehnen wir dies entschieden ab. In seiner Antwort gibt der Staatsrat nämlich nicht preis, was er konkret vorhat: Ob er fünf, zehn oder eine andere Anzahl Tage vorsieht. Zudem muss unseres Erachtens analog dem Mutterschaftsurlaub auch der Vaterschaftsurlaub als ein wesentliches personalpolitisches Ereignis im Gesetz über das Staatspersonal verankert werden. Sagen wir heute ja zu den zehn Tagen Vaterschaftsurlaub und machen wir damit einen Anfang mit einem kleinen Schritt zu einem grösseren, partnerschaftlichen Rollenteilungsmodell in der Familie, zu mehr Zufriedenheit der Mitarbeitenden und zu einem Gewinn für die Kantonsverwaltung und den Kanton.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, de ces deux motions, demandant l'introduction d'un congé de paternité de cinq jours, respectivement de dix jours pour le personnel de l'Etat.

Sur le fond, le groupe démocrate-chrétien est favorable à un congé paternité.

Certes, un tel congé existe déjà dans le droit actuel, puisque l'article 67 du règlement du personnel prévoit un congé de deux jours pour la naissance d'un enfant d'un collaborateur.

Ces deux jours sont insuffisants et le groupe est favorable à une prolongation de ce congé payé de paternité.

Je rappelle à cet égard que le congé paternité fait partie intégrante des différents volets qu'implique une politique familiale cohérente. Cette dernière implique en effet aussi l'aspiration justifiée à un meilleur équilibre du temps de vie, partagé entre l'engagement professionnel et la vie familiale. Il est important que le père puisse être présent dans les premiers jours qui suivent une naissance et cela correspond à un besoin. Preuve en est qu'actuellement, il n'est pas rare qu'il existe des pères qui utilisent souvent leur stock de vacances annuelles pour être présents lors du retour de leur enfant de la maternité.

Dans ce sens, notre groupe se réjouit de constater que le Conseil d'Etat partage les préoccupations des motionnaires et qu'il accepte l'idée de prolonger la durée du congé paternité.

Sur la forme, il est vrai comme l'indique le Conseil d'Etat dans sa réponse, que cette prolongation de la durée du congé paternité pourrait se faire facilement par le biais d'une modification du règlement du personnel. Cette solution serait peut-être plus rapide qu'une

modification légale et permettrait aussi d'atteindre le but recherché par les motionnaires.

En revanche, il y a deux faiblesses dans cette position souhaitée par le Conseil d'Etat.

D'une part, il n'est pas précisé dans la réponse, de combien de jours le congé paternité sera prolongé et les réflexions émises dans la réponse du gouvernement laissent penser qu'il n'est pas impossible que le Conseil d'Etat n'aille jusqu'aux cinq jours proposés par la motion de nos collègues Haenni-Ith.

D'autre part, il est évident que le signal politique serait plus fort, si le congé paternité figurait dans la loi, comme c'est déjà le cas du congé maternité ou du congé d'adoption, au lieu qu'il reste dans un article du règlement où il est perdu au milieu d'une liste d'événements donnant droit à des congés de courte durée.

C'est pour ces motifs que le groupe démocrate-chrétien dans sa majorité ne suivra pas la position du Conseil d'Etat.

Quant à la préférence entre les deux motions, cette même majorité du groupe l'accorde à la motion Haenni-Ith.

En effet, la durée de cinq jours nous apparaît être actuellement raisonnable. Une telle durée entraînerait pour l'Etat des coûts supplémentaires tout à fait supportables.

De plus, passer de deux à cinq jours correspond exactement à la décision récemment prise au niveau fédéral. Ce qui est possible à Berne, doit aussi être possible à Fribourg!

De surcroît, ces cinq jours se situent dans la moyenne des congés de paternité offerts ailleurs en Suisse. Il s'agit d'une durée raisonnable alors que porter cette durée à dix jours poserait par exemple de gros problèmes à l'économie privée, qui dans de très nombreuses situations, ne pourrait certainement pas être aussi généreuse, ce qui impliquerait des inégalités de traitements importantes, entre fonction publique et secteur privé. C'est donc avec ces quelques considérations que la majorité du groupe démocrate-chrétien votera la motion Haenni-Ith et s'opposera à la motion Tschopp-Raemy.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Jedes Jahr erleben in der Schweiz mehr als 70 000 Männer die Geburt eines ihrer Kinder mit und müssen spätestens zwei Tage später wieder arbeiten gehen, als wäre nichts geschehen. Wenn sie sich mehr Zeit für Kind und Familie nehmen wollen, müssen sie Ferientage beziehen oder unbezahlten Urlaub nehmen. Oder sie arbeiten bei einem Arbeitgeber wie zum Beispiel Mobility, welcher seinen werdenden Vätern vier Wochen bezahlten Urlaub gewährt. IBM Schweiz, die Stadt Bern oder die Gemeinde Bolligen (Bern) gewähren immerhin noch drei Wochen.

Bietet ein Arbeitgeber seinen Angestellten offiziell einen Vaterschaftsurlaub an, wird dieser in den meisten Fällen auch bezogen. Männer wollen nicht mehr als Phantom- oder Wochenendpapis und Alleinernährer fungieren. Sie wollen sich gleichberechtigt an der Betreuung und Erziehung – mit allen positiven und auch negativen Seiten – ihrer Kinder beteiligen. Je früher sie das tun, desto besser sind die Voraussetzungen für ein späteres Engagement. Auch wenn der von

uns geforderte Urlaub von zehn Tagen eher einer Mini-Entlastung für die jungen Familien darstellt, ist er, wie erwähnt, ein wichtiger Schritt für eine gleichberechtigte Elternbeziehung.

80% der Schweizerinnen und Schweizern befürworten gemäss einer Umfrage des Magazins L'Hebdo die Einführung eines Vaterschaftsurlaubs. Auch wenn dies natürlich keine wissenschaftliche Studie darstellt, ist der Trend klar. Verglichen mit dem Ausland steht die Schweiz schlecht da. Viele europäische Staaten bieten grosszügigere Lösungen an. Das erwähnt auch der Staatsrat in seiner Antwort auf unsere Motion. Wir unterstützen selbstverständlich ebenfalls weitergehende Modelle, wie zum Beispiel das in Schweden (fünfzehn Monate Elternurlaub, davon mindestens einen Monat für den Vater) oder auch das in Italien (maximal sechs Monate Elternurlaub, frei aufteilbar zwischen Frauen und Männern / Vätern und Müttern).

Aber fertig geträumt. Bleiben wir realistisch und bei den zur Diskussion stehenden Motionen. Wir danken dem Staatsrat für die Unterstützung unseres Anliegens. Gar nicht einverstanden sind wir aber mit der vorgeschlagenen Umsetzung, den Vaterschaftsurlaub im Rahmen des Personal-Reglementes zu regeln. Wir wollen den Vaterschaftsurlaub entsprechend und gleichberechtigt dem Mutterschaftsurlaub, welcher in Artikel 113 im Gesetz über das Staatspersonal vom 17. Oktober 2001 geregelt ist, verankert haben. Und wir wollen auch nicht die Katze im Sack kaufen, haben wir doch keine Anhaltspunkte, wie sich der Staatsrat die Umsetzung vorstellt. Es geht auch nicht an, dass der Staatsrat hier alleine entscheiden will. Es ist das Recht des Grossen Rates, über die beiden vorliegenden Motionen zu befinden. Der Grossrat darf nicht umgangen werden. Der Staat muss in der Frage des Vaterschaftsurlaubes eine Modell- und Vorreiterrolle auch für private Unternehmen und Betriebe übernehmen. Deshalb bitten wir Sie, die grosszügigere, aber immer noch sehr moderate Version von zehn Tagen Vaterschaftsurlaub zu unterstützen.

Studer Albert (ACG/MLB, SE). C'est principalement en tant que père de famille, que je prends la parole et qu'accessoirement en tant que porte-parole du groupe Alliance centre gauche.

En effet, étant papa de quatre enfants, âgés de 17, 15, 8 et 6 ans, je suis particulièrement sensible à la demande des motionnaires, d'autant plus, qu'ils réunissent la gauche et la droite.

Mes trois premiers enfants sont nés en ambulatoire, dans les cinq heures suivant la naissance, nous avons rejoints le domicile conjugal, la petite dernière est née à la maison.

Donc, il est évident que de telles opérations sont impossibles pour la maman toute seule. J'ai à chaque fois pris cinq semaines de vacances et je vous garantis que ce n'était pas de tout repos! Je m'occupais à moi tout seul de la maman, du nouveau-né, des frères et soeurs, du ménage, de la lessive etc. Les gens qui ont déjà tenu un ménage pendant cinq semaines savent ce que cela veut dire.

Donc je crois qu'il est tout à fait utile et nécessaire d'encourager les pères! Nous parlons tout le temps d'égalité des sexes, j'ai souvent le sentiment que l'éga-

lité des sexes donne davantage aux femmes et que nous ne donnons pas les moyens aux hommes d'arriver aux mêmes statuts.

J'ai beaucoup travaillé pendant les cinq semaines que j'ai passées à la maison, mais je ne regrette aucune seconde de ce temps-là, je crois que c'est un enrichissement pour une vie, pour l'être que je suis devenu aujourd'hui.

C'est pour cela qu'au nom du groupe Alliance centre gauche, je vous invite à soutenir les deux motions. Cinq jours ou dix jours, cela n'est effectivement pas assez, mais c'est le bon petit pas, dans la bonne direction.

Espérons que d'autres propositions plus généreuses viennent à l'avenir.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Als weibliches Mitglied in der Minderheit in unserer Fraktion und auch in diesem Rat habe ich die Ehre, die vorwiegend männliche Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei vertreten zu dürfen.

Vaterschaftsurlaube sind heutzutage ein absolut vertretbares Bedürfnis, dem gebührend Platz im beruflichen Umfeld eingeräumt werden soll. Die Begründungen eines Vaterschaftsurlaubes der vier Motionäre decken sich weitgehend mit unserer Ansicht. Der frischgeborene Vater wird mit einem mehrtägigen Urlaub Gelegenheit erhalten, sich mit den neuen Gegebenheiten in der Familie vertraut zu machen und so seine notwendige Unterstützung leisten zu können. Die Aufgabe der Väter beschränkt sich schon lange nicht mehr auf die Sicherung des Unterhalts der Familie. Vielmehr findet nebst der beruflichen Beschäftigung eine solidarisch aufgeteilte Betreuungsübernahme bei Paaren mit Kindern statt. Ein gezieltes Mitbetreuen des Vaters vor allem in den ersten Lebenstagen eines Kindes verhilft der Familie zu einem guten Start. Das Einführen eines mehrtägigen Vaterschaftsurlaubes bildet zudem ein Gegengewicht zum Mutterschaftsurlaub.

Dem Staat Freiburg würde es gut anstehen, wenn er für das Staatspersonal einen längeren Vaterschaftsurlaub als nur zwei Tage gewähren würde; insbesondere auch als Vorzeigemodell für private Betriebe. Aus diesen Gründen plädiert die SVP-Fraktion mehrheitlich für einen genau definierten, fünftägigen, bezahlten Vaterschaftsurlaub mit Änderung des Personalgesetzes. Damit unterstützen wir die Motion Haenni/Ith und lehnen die Motion Tschopp/Raemy ab, die für uns zu weit geht.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Vous l'avez constaté le comité du club des questions familiales se prononce rarement comme tel. Lors de notre dernière séance, nous avons examiné les différents objets à venir et avons décidé à la grande majorité de soutenir le congé paternité à dix jours. Une telle modification va dans le sens de l'augmentation de l'implication des pères dans la vie familiale.

L'égalité, le partage, cela commence dans la famille comme l'a bien dit mon collègue Albert Studer.

Certes, d'autres propositions comme le congé parental, le RPer sont également possibles pour atteindre ce but. Avec ces motions, nous avons une proposition

qui va dans le bon sens pour la qualité de vie dans les familles.

De plus, les employés de l'Etat ont grandement participé à la bonne santé financière de notre canton, il est temps de donner un signe pour les remercier et aussi pour leur famille et de choisir les dix jours de congé paternité.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). L'idée du congé paternité est bonne! Elle est ici développée pour accompagner les premiers jours du bébé, mais aussi pour accompagner la maman dans un rôle qui est tout nouveau.

On doit reconnaître qu'il y a plus de fragilité aujourd'hui et que le mot «baby blues» est courant. En poussant la réflexion, il nous paraît plus important que la présence du père se fasse tout au long de l'éducation de l'enfant, notamment au cours des années d'adolescence et nous pencherions plutôt pour un temps de travail réduit à l'année pour les papas ce qui permettrait non seulement de continuer ou en tout cas d'accompagner l'enfant dans son éducation, mais aussi dans les tâches ménagères.

Malgré toute la sympathie que nous avons pour l'idée d'un congé paternité, une majorité du groupe libéral-radical soutiendra et soutient la proposition du Conseil d'Etat dans le cadre du règlement de la loi sur le personnel de l'Etat.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Ich bin mir nicht sicher, ob ich mit meinem zehn Monate alten Sohn der dienstjüngste Vater im Saal bin, doch ich weiss mit Sicherheit, dass ich altersmässig der jüngste Vater im Grossrat bin. Doch es ist nicht diese Tatsache, die mich bewogen hat, diese Motion mit meinem Kollegen Charly Haenni einzureichen, denn davon profitieren könnte ich ja eh nicht, da ich in der Privatwirtschaft tätig bin.

Dies erlaubt mir auch, gleich noch einmal festzuhalten, dass unsere Motion in keiner Weise ein Signal für die privaten Arbeitgeber sein muss. Gewiss, es gibt bereits heute etliche Arbeitgeber in den verschiedensten Branchen, welche einen solchen Vaterschaftsurlaub gewähren, doch dies geschieht auf freiwilliger Basis und soll auch so bleiben. Vielmehr wäre es sinnvoll, wenn wir in der Arbeitswelt Modelle finden könnten, in welchen beide Elternteile einer Teilzeitbeschäftigung nachgehen können und so gemeinsam für die Betreuung ihrer Kinder Verantwortung übernehmen können.

Unsere Motion zielt vielmehr darauf ab, dass der Kanton Freiburg als Arbeitgeber attraktiv bleiben soll. Gerade der Nachbarkanton Bern, aber auch die Agglomeration Bern als Standort vieler Arbeitsplätze des Bundes locken mit interessanten Arbeitsbedingungen. In diesem Zusammenhang ist unsere Forderung nur ein kleiner Mosaikstein, um gute Arbeitskräfte für unsere Staatsverwaltung zu behalten. Die Tatsache, dass gerade der Kanton Freiburg bereits heute sehr viele Teilzeitstellen anbieten kann, ist ein weiteres Plus im Wettbewerb der Arbeitgeber.

Warum soll nun ein solcher Urlaub im Gesetz festgeschrieben werden? Dies ist durchaus eine berechtigte Frage. Wir sind der Meinung, dass dies per Analogie

zum Mutterschaftsurlaub geschehen soll; obwohl unsere Forderung bezüglich Dauer und Finanzierung nicht mit dem Mutterschaftsurlaub vergleichbar ist, scheint es uns gerechtfertigt, ihm den gleichen Stellenwert im Gesetz zu geben. Andererseits sind wir damit auch sicher, dass unsere Forderung auch im gewünschten Rahmen umgesetzt wird. Der Staat kann also nicht von sich aus – ohne unsere Zustimmung – den Urlaub verkürzen oder, was wahrscheinlicher wäre, verlängern, was auch mit Kosten verbunden wäre. Aus diesen Gründen ist eine Verankerung im Gesetz einer solchen im Reglement vorzuziehen.

Mit diesen Bemerkungen danke auch ich dem Staatsrat für seine grundsätzlich positive Antwort auf unsere Motion und danke Ihnen für die Unterstützung und die Überweisung unserer Motion für einen Vaterschaftsurlaub von fünf Tagen.

Lässer Claude, Directeur des finances. Tout d'abord un, deux rappels: il ressort clairement de la réponse du Conseil d'Etat que ce n'est pas le principe qui est en question, c'est la manière. C'est la façon dont on va mettre en œuvre, nous sommes tous d'accord sur l'objectif final.

Je souhaiterais quand même rappeler, puisqu'il y a eu des interventions dans ce sens, que nous sommes déjà en train de discuter avec les représentants du personnel, l'octroi d'une cinquième semaine de vacances. Il semble quand même au Conseil d'Etat que l'augmentation du congé paternité devrait s'inscrire dans ce type de réflexion également et ne pas être traité de façon totalement séparée.

M. le Député Haenni a dit qu'il avait de la peine avec la position du Conseil d'Etat. Personnellement, je suis désolé, mais le Conseil d'Etat se meut dans le cadre légal que ce Grand Conseil lui donne. Il établit une sorte de contre-projet, en disant d'accord, mais par le règlement. Vous me dites «cela ne va pas comme cela, on veut dans la loi», donc vous n'acceptez pas notre contre-projet.

Je note que le Conseil d'Etat s'engage fermement à modifier le règlement dans ce sens.

On a évoqué la loi fédérale sur le congé maternité. Or, j'aimerais quand même rappeler, c'est vrai que c'est inscrit dans la loi, qu'il n'y a pas que cet aspect-là. Il y a l'aspect du financement qui est aussi dans la loi. Ici on ne prend qu'un des éléments et puis c'est un peu «débrouillez-vous» et quand on dit que les coûts sont surestimés, c'est possible, mais j'aimerais quand même rappeler que toute absence dans les services qui assure un service continu, et là, je pense aux hôpitaux, je pense à la police, je pense aux enseignants, toutes ces absences, si petites soient-elles doivent être compensées et ont un coût. Et croire qu'il suffit de réorganiser et que cela n'a pas de coût, c'est peut-être possible dans l'administration générale, mais pas dans les hôpitaux, pas dans l'enseignement. Cela a tout de même un coût, c'est un coût supportable, je vous l'accorde, mais nous ne disons pas qu'il ne faut pas le faire, nous disons qu'il faut le faire dans le règlement pour avoir l'ensemble de ces dispositions. La politique du personnel étant aussi la politique de l'employeur.

On a évoqué la solution de la Confédération qui alloue cinq jours de congé payé, à ma connaissance il y a cinq

jours de congé payé, mais il y a des compensations qui ont été fournies par le personnel, ce qui signifie que le coût effectif est nettement moindre.

Je ne veux pas entrer dans les détails des différentes interventions, mais je maintiens la position du Conseil d'Etat, en disant d'accord avec l'augmentation du congé paternité, parce que l'on pourrait imaginer d'aller beaucoup plus loin que les dix jours, par exemple, en combinant avec des congés non payés, pourquoi pas, ensuite est-ce que le congé paternité doit être limité au moment de la naissance? Est-ce que l'on ne devrait pas en discuter au moment par exemple, de maladies des enfants au cours d'une vie, il y a tous ces éléments qui ne sont pas aussi simples à régler, que d'un coup de baguette.

C'est la raison pour laquelle, je vous invite à refuser ces deux motions, pour une question de forme, mais en insistant sur l'engagement ferme que prend le Conseil d'Etat de modifier le règlement du personnel au plus tard dans le délai qui nous sera accordé si les motions étaient acceptées.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1030.07 Charly Haenny/Markus Ith est acceptée par 54 voix contre 18. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP)XXX. Total: 54.

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 18

S'est abstenu:

Jendly (SE, PDC/CVP). Total: 1.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1035.07 Martin Tschopp/Hugo Raemy est refusée par 43 voix contre 25. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 25.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC,

PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).

Total: 43.

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP).

Total: 5.

– Cet objet est ainsi liquidé.

—
- La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Patrice Longchamp

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*

—